

L'An deux mil dix-sept, le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, composé de 09 membres en exercice, dûment convoqué le 15 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire.

PRESENTS : JEAN-LOUIS PONCET, MICHEL DECHANET, MARYLENE DEBRUNE (POUVOIR DE JEROME BERTHIER), ROLAND ALLAIS, GUILLAUME HUMBERT (POUVOIR D'EMILE SERRE), ALAIN PETINARAKIS.

ABSENTS REPRESENTES: JEROME BERTHIER (POUVOIR A MARYLENE DEBRUNE), EMILIE SERRE (POUVOIR A GUILLAUME HUMBERT)

ABSENT : LAURENT NIFENECKER

SECRETARE DE SEANCE : ROLAND ALLAIS

PRESENTS : 6 POUVOIRS : 2 SUFFRAGES EXPRIMES : 8

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée le 15 mai 2017
Le quorum ayant été constaté le Maire ouvre la séance à 08 heures 30
Le compte rendu de la séance du 09 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit de l'adhésion de la commune de Château Ville-Vieille au PEFC afin de valoriser la forêt communale.
A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte le rajout de la délibération à l'ordre du jour.

Demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-20 du 28 mars 2017 relative à une demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre des amendes de police 2017.

Il informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution du dossier et de la réception de nouveaux devis et qu'il y a lieu de présenter un nouveau plan de financement.

Il propose, de présenter ce dossier au Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre des dossiers de demande de subvention au titre des amendes de police pour un montant d'opération estimé à 19 617.77 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de présenter ce dossier au Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour un montant total H.T. de 19 617.77 Euros
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses:

Montant total hors taxes du projet 19 617.77 €

Recettes:

Subventions Département :

- Glissières (16 643.92 € HT) 50 % 8 321.96 €
- Marquage (2 973.85€ HT) 10 % 2 97.38 €

Autofinancement Commune 10 998.43 €

Certification de la gestion durable de la forêt de Château Ville-Vieille

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'adhésion au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

- d'adhérer, pour l'ensemble des forêts que la commune de Château Ville-Vieille possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans. Mon adhésion sera reconduite tacitement tous les 5 ans sauf dénonciation de ma part par courrier au moins 3 mois avant la date d'expiration ;
- pour cela de s'engager à respecter le cahier des charges national du propriétaire forestier ainsi que le cahier des charges national pour l'exploitant forestier durant la période d'adhésion ;
- d'accepter et de faciliter la mission du certificateur et/ou de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur étant amenés à effectuer des contrôles de conformité sur la propriété forestière objet de l'adhésion et les autoriser à cet effet à titre confidentiel à consulter le document de gestion durable attaché à ma forêt ;
- de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- d'accepter que la présente adhésion soit rendue publique ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, les cahiers des charges sur lesquels je me suis engagé pourront être modifiés ;
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- de désigner Monsieur PONCET Jean-Louis, intervenant en qualité de maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette adhésion et signer les différents formulaires d'adhésion.

Questions diverses

- Le Conseil Municipal de Château Ville-Vieille a décidé de ne pas reconduire les TAPs pour la rentrée 2017-2018.

En effet, la baisse régulière de la fréquentation des enfants ainsi que le coût à la charge de la commune ne nous permettent plus d'envisager la poursuite des activités périscolaires.

Cette année, l'ACSSQ avait mis en place un transport afin de regrouper les enfants de notre commune avec ceux de la commune d'Arvieux et ainsi dynamiser les groupes.

Mais malgré ces efforts et des activités de qualité proposées par l'ACSSQ, nous avons constaté un désintéressement vis-à-vis des TAPs.

Une demande sera faite auprès de l'inspection académique afin de revenir à une semaine de 4 jours d'école.

- Une réflexion opportune et importante sur le devenir de nos écoles a été évoquée. En effet, les effectifs baissant d'année en année et étant donné la difficulté de mettre aux normes d'accessibilités l'école de Château Queyras d'ici 2020, le Conseil Municipal relance le projet de regroupement scolaire des classes de Château Queyras et Ville-Vieille dans un seul bâtiment. Cela permettrait d'envisager des locaux adaptés pour nos enfants, la garderie repas et du périscolaire.

Pour affichage,
Le 30 mai 2017

